

Liste des décisions prises par le Collège de Zone le 23 décembre 2022 à Doische

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

1. APPROBATION PV COLLÈGE 9 DÉCEMBRE 2022

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone approuve le PV du Collège du 9 décembre 2022.

2. DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de désigner, en tant que Président du Collège et du Conseil de la Zone de secours DINAPHI, Monsieur Pascal JACQUIEZ, Bourgmestre de la commune de Doische, dès à présent ; D'informer les membres du Conseil de zone et le personnel de la zone de la présente décision.

3. MP DÉSIGNATION ORGANISME AGRÉÉ POUR CONTRÔLE SÉCURITÉ DU MATÉRIEL – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver le rapport d'examen des offres du 9 décembre 2022 et de le considérer comme partie intégrante de la présente délibération ; D'attribuer le marché de base au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du meilleur rapport qualité-prix), soit O.C.B. VZW à 2550 Kontich pour le montant d'offre contrôlé de € 841,80, 21% TVAC pour un contrôle de chaque catégorie (selon inventaire) ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2022, article 351/124-12 et au budget des exercices suivants.

4. MP ACHAT 40 ARMOIRES VESTIAIRE FEU – COMMANDE

Ce point est annulé.

5. MP ACHAT 25 BLOCS DE 4 ARMOIRES VESTIAIRE PROPRE – COMMANDE

Ce point est annulé.

6. MP ACHAT MATÉRIEL GRIMP – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du marché "Achat matériel GRIMP" à la société ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit Condor Safety à 8930 Menen pour le montant d'offre contrôlé de € 6.248,05, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51.

7. MP ACHAT PORTES COUPE-FEU – ATTRIBUTION

Ce point est reporté.

8. MP ACHAT 2 ARMOIRES À VOLETS – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du marché "Achat de 2 armoires à volet" à la société ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit BERHIN à 5100 Jambes (Namur) pour le montant d'offre de € 827,64, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/741-98.

9. MP ACHAT 120 TAPIS DE SPORT – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 120 tapis de sport" au soumissionnaire ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit CHARLESPORTS à 1020 Bruxelles pour le montant d'offre contrôlé de € 1.920,00, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51.

10. MP ACHAT 26 TIB FEU DE FORÊT – ATTRIBUTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du marché "Achat 26 TIB feu de forêt" à la société ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit Sioen SA à 8850 Ardoioie pour le montant d'offre contrôlé de € 12.272,00 hors TVA ou € 14.849,12, 21% TVA comprise ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51.

11. MP RÉSEAU LAN – OPTION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver l'option proposée par la société WIN, à savoir la mise en place d'une seconde connexion au CODIS, pour un montant unique de 750 € HTVA et un montant mensuel de 58 € HTVA.

12. BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE BEAURAING – CONTRAT ENTRETIEN CHAUDIÈRE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver l'offre de contrat d'entretien pour la chaudière au gaz du bâtiment administratif de Beauraing, pour un montant de 779,77 € TVAC auprès de la société STA Technique de Chimay ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2022, article 351/125-02.

13. BÂTIMENT ADMINISTRATIF DE BEAURAING – CONTRAT ENTRETIEN DÉTECTION GAZ

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver l'offre de contrat d'entretien du système de détection gaz du bâtiment administratif de Beauraing, pour un montant de 234,74 € TVAC auprès de la société SA DALEMANS de Remicourt ; De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2022, article 351/125-02.

13A. MP ACHAT ÉQUIPEMENT PLONGEUR – COMMANDE

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la commande du marché "Achat équipement plongeur" à la société ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse (sur base du prix), soit Oasis plongée à 4020 Liège pour le montant d'offre contrôlé de € 1.112,03, 21% TVAC ; D'approuver le paiement par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2022, article 351/744-51.

14. IMIO – ADHÉSION – ACHAT D'UNE PART B

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de souscrire une part B au capital de l'intercommunale iMio par la réalisation d'un apport en numéraire de 3,71 euros ; De libérer cette somme par un versement de 3,71 euros sur le compte de l'intercommunale iMio, par le crédit disponible à l'article 351/812-51 du budget extraordinaire 2022.

15. DROITS CONSTATÉS – NON-VALEURS 2018-2021

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'autoriser le comptable spécial à ne plus exposer de frais en vue de recouvrer les redevances reprises aux articles détaillés dans la liste jointe au dossier liée aux années 2018 à 2021 ; De porter en non-valeurs les montants y afférents et ce pour les motifs invoqués ci-dessus ainsi que dans le but de présenter une situation comptable et budgétaire conforme aux situations constatées.

16. BUDGET 2023 – PROJET

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de marquer son accord sur le projet de budget, moyennant certaines modifications ; de le valider lors de la prochaine réunion.

17. PERSONNEL OPÉRATIONNEL – SECOURISTE-AMBULANCIER VOLONTAIRE - SUSPENSION DE NOMINATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide d'approuver la suspension de nomination d'un secouriste-ambulancier non-pompier volontaire au Poste de Clermont, pour une période de 9 mois et 3 jours à partir du 1^{er} janvier 2023.

18. PROMOTION CAPITAINÉ PROFESSIONNEL – RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de déclarer recevables les 2 candidatures reçues pour la promotion au grade de capitaine professionnel ; D'informer l'EPSC du nombre de candidatures afin qu'elle puisse organiser les épreuves, prévues de commun accord en janvier 2023.

19. PROMOTION SERGENT PROFESSIONNEL – RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de déclarer recevables les 5 candidatures reçues pour la promotion au grade de sergent professionnel ; D'informer l'EPSC du nombre de candidatures afin qu'elle puisse organiser les épreuves, prévues de commun accord en janvier 2023.

20. RECRUTEMENT EMPLOYÉ D4 – DÉSIGNATION

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide recruter un employé administratif dans le cadre d'un contrat de remplacement à partir du 16 janvier 2023 au grade et barème D4, avec une ancienneté pécuniaire à calculer ; De proposer au Conseil de zone de verser la candidature des autres candidats ayant réussi les épreuves dans une réserve de recrutement pour une durée de 3 ans.

21. RECRUTEMENT JURISTE – ACCOMPAGNEMENT SOCIÉTÉ SPÉCIALISÉE – MP

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de ne pas déléguer à une société spécialisée le recrutement d'un juriste pour la zone, les frais étant trop élevés.

22. ROI DU COLLÈGE – MODIFICATIONS

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de modifier le Règlement d'ordre intérieur du Collège de la zone DINAPHI.

23. CALENDRIER CCB 2023

A l'unanimité des membres présents, le Collège de Zone décide de fixer la prochaine réunion du CCB le 1^{er} février 2022, à 14h à Doische ; de fixer toutes les réunions de CCB à Doische ; de reporter la fixation du calendrier pour l'année 2023.

La Secrétaire de zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Pascal JACQUIEZ

